

SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2020

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit Heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, se sont réunis dans la salle des fêtes d'Aubiac sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Date de la convocation : 08/06/2020

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, FILLOL Isabelle, CABROL Jean-Luc, LARTIGOU Marie, CHARTRER Viviane, LAURENT Françoise, ROUILLES Georgette, HUGUET Jean-Jacques, MARRAUD Fabrice, SCHMITTLIN Stéphane, MAZERES Sandrine, ORHANT Cédric, BERTON Jean-Marie, POLI Jean-Luc

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme FILLOL Isabelle

ORDRE DU JOUR :

- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Attribution des délégations
- Mise en place des commissions communales
- Vote des taux de la fiscalité directe
- Déclaration vacances d'emploi personnel périscolaire
- Nomination régisseurs de recettes titulaire et suppléant
- Titularisation agent administratif
- Préparation bulletin municipal
- Point covid-19
- Questions diverses

La séance a été ouverte sous la présidence de M CAUSSE Jean-Marc, Maire.

1/ Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020

Deux observations :

Monsieur BERTON : « Dans la chronologie du déroulement de séance le refus de prise de parole à M. POLI et à M. BERTON a eu effet sous la Présidence de Mme CHARTRER Viviane, ce refus ayant été manifesté par M. CAUSSE, élu et non pas par M. le Maire.

Monsieur POLI : « Dans le premier paragraphe il est noté que la réunion s'est tenue salle de la mairie. C'était salle des fêtes, c'est repris plus loin dans les explications de Mr Causse.

En ce qui concerne les demandes de prise de paroles de Mr Berton et de moi-même, cela s'est fait sous la présidence de Madame Chartre, juste avant l'élection du maire.

Mr Causse s'est alors opposé à cette prise de paroles. »

M. CAUSSE propose de rectifier effectivement le lieu mais de maintenir les termes du compte rendu du 23 mai 2020 et de porter les observations sur le présent compte-rendu et demande un vote à ce sujet :

Contre 0 ; Abstentions 2 (MM. Berton et Poli) ; Pour 13

Ce point étant approuvé à la majorité des membres du conseil municipal, le compte rendu du 23 mai est validé.

2/ Information sur le changement de secrétaire générale

Mutation de Mme Peggy LAMOUROUX à compter du 8 juin 2020, en poste à Albret Communauté, service urbanisme remplacée par Mme Annie RAMON à partir du 9 juin 2020 (9h00 par semaine jusqu'à son affectation définitive).

Augmentation des horaires de Patricia et de Laetitia en attendant que Mme Ramon soit à temps plein. M. CAUSSE présente le planning du secrétariat pour les mois de juin, juillet et août.

3/ Nomination des régisseurs de recettes titulaire et suppléant à la régie de recettes "location salle des fêtes, jetons, tennis et dons...."

Suite au changement de Secrétaire générale, Monsieur le Maire propose de nommer Mme Annie Ramon, régisseur titulaire et Mme Patricia Munico, régisseur suppléant.

Le conseil municipal approuve les nominations ci-dessus à l'unanimité de 15 voix POUR.

4/ Titularisation de Mme Patricia MUNICO (17h50) au 1^{er} juillet 2020 qui remplit pleinement son emploi (comptabilité, accueil) et rend des services précieux en remplacement de ses collègues (APC, cantine et autres).

Le conseil municipal approuve la nomination ci-dessus à l'unanimité de 15 voix POUR.

La titularisation sera prise sous forme d'arrêté de Monsieur le Maire.

5/ Déclaration de vacances d'emploi personnel périscolaire pour les postes occupés par Alexandra BOYER (20 h) et Corine ELIRO (19.75 h) qui sont actuellement contractuelles. Cette formalité est effectuée tous les ans. Le conseil municipal approuve les déclarations de vacances d'emploi ci-dessus à l'unanimité de 15 voix POUR.

6/ Lecture de la charte de l'Elu par M. GONANO (non soumise au vote). L'article 2121-7 du CGCT stipule que le maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1.

Le maire informe les conseillers municipaux qu'une copie de la charte de l' élu local, du chapitre III du titre II (organes de la commune) et du chapitre III (conditions d'exercice des mandats municipaux)

Ces documents vont leur être transmis par mail (éléments obligatoires), ainsi qu'un document AMF sur le statut de l' élu local.

7/ Règlement intérieur du conseil municipal conformément à l'article L 2121-8 du CGCT (modifié par la loi NOTRe du 9 août 2015 à compter du 1er mars 2020). Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur **règlement intérieur**. Ce document est transmissible au titre du contrôle de légalité.

Mme FILLOL fait lecture des articles 1 à 24 du règlement intérieur et demande systématiquement, après chaque article, s'il y a des questions ou observations des membres du conseil municipal. Après délibération, le conseil municipal approuve le règlement intérieur tel qu'il vient d'être présenté. Le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est voté à main levée.

Le règlement intérieur est approuvé par 14 voix POUR, 1 abstention, 0 voix CONTRE

8/ Mise en place des délégations du conseil municipal auprès des organismes extérieurs

Les représentants à Territoire d'Energie 47 et au SIVU Chenil ont été désignés lors du précédent conseil municipal du 23 mai. Il y a lieu de désigner les représentants des commissions suivantes :

8-1/Correspondant Défense : Mme Françoise LAURENT se porte candidate ; le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est voté à main levée. La candidature de Mme LAURENT est approuvée par 15 voix POUR.

8-2/ SIVU VAL DE BAISE :

• Mme Françoise LAURENT se porte candidat titulaire et Mme Viviane CHARTREER Candidat suppléant.

le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est voté à main levée :

La candidature de Mme Laurent, déléguée titulaire, est approuvée par 15 voix POUR,

La candidature de Mme CHARTRER, déléguée suppléante, est approuvée par 15 voix POUR.

8-3/ Correspondant tempête (relais avec ENEDIS pour faire remonter les informations et gagner du temps sur les interventions) :

M. Stéphane SCHMITTLIN se porte candidat titulaire et M. Daniel GONANO se porte candidat suppléant.

Le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est voté à main levée :

La candidature de M SCHMITTLIN, délégué titulaire, est approuvée par 15 voix POUR,

La candidature de M. GONANO, délégué suppléant est approuvée par 15 voix POUR.

8-4/ SITE Syndicat Intercommunal de transport d'élève d'Agén Sud

Mme Françoise LAURENT se porte candidat titulaire et Mme Viviane CHARTRER Candidat suppléant.

Le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est voté à main levée :

La candidature de Mme Laurent, déléguée titulaire, est approuvée par 15 voix POUR,

La candidature de Mme CHARTRER, délégué suppléante est approuvée par 15 voix POUR.

8-5/ Délégué au CNAS (collège élu) Comité National d'Action Sociale)

Mme Georgette ROUILLES se porte candidate pour le collège Elu. Le vote à bulletin secret n'ayant pas été demandé, il est voté à main levée :

La candidature de Mme ROUILLES est approuvée par 15 VOIX pour

Le collège salarié est représenté par la secrétaire générale

8-6/ Grands électeurs pour les élections des sénateurs au cours du mandat

Se portent candidats titulaires	Se portent candidats suppléants
Jean-Marc Causse	Jean- Luc Cabrol
Daniel Gonano	Marie Lartigou
Isabelle Fillol	Stéphane Schmittlin

Le vote à bulletin secret ayant été demandé, la liste proposée ci-dessus a été approuvée par

14 voix POUR 14, abstentions : 0 ; blanc 1

9/ COMMISSIONS COMMUNALES

Ces commissions sont instaurées par l'assemblée délibérante, en début de mandat si elles ont un caractère permanent. En fonction des évolutions, certaines commissions peuvent être créées en cours de mandat. Le Maire préside les commissions et peut déléguer à un membre du conseil municipal. Monsieur le Maire souhaite proposer les adjoints en qualité de Vice Président des commissions et les délégués en Vice-Président des sous commissions, à savoir :

- Daniel GONANO
- Isabelle FILLOL
- Jean Luc CABROL
- Marie LARTIGOU
- Stéphane SCHMITTLIN
- Viviane CHARTRER
- Jean Jacques HUGUET

9-1/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS est un organisme extérieur au conseil municipal régi par les articles L123-4 et suivants, R123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

C'est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Les nouveaux membres du Conseil d'administration doivent être élus dans un délai maximal de 2 mois par le conseil municipal après son renouvellement. Il est composé de :

- le maire, Président de droit
- des membres élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage
- des membres nommés par le maire par arrêté parmi des personnes non membres du conseil municipal

Le nombre de membres du CA est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite suivante : 8 membres élus et 8 membres nommés

- Monsieur le Maire propose la liste suivante :

- Président : Jean Marc CAUSSE
- CANDIDATS collègue élu :
- Daniel GONANO
- Marie LARTIGOU
- Stéphane SCHMITTLIN
- Jean Luc CABROL
- Viviane CHARTRER
- Fabrice MARRAUD
- Collègue nommé:
- Corine BRUNETEAU
- Loïc SAVIDAN
- Monique HUGUE
- Marie GUITARD
- Michel PLAGNE
- Blandine TREMERIE

Il a été demandé pourquoi la liste ne propose que 6 noms alors que l'on peut proposer entre 4 et 8 noms. Monsieur le Maire rappelle que c'était le nombre des membres dans le précédent CCAS et que cela avait très bien fonctionné.

- Monsieur le Maire propose donc de voter à bulletin secret pour choisir entre 8 noms élus et 8 noms nommés (nombre maximal) ou 6 noms élus et 6 noms nommés (liste proposé par Monsieur le Maire) :

13 voix POUR la liste de Monsieur le Maire (6 noms),

2 voix POUR le passage à 8 noms (MM. Berton et Poli)

La liste de 6 membres élus et 6 membres nommés est retenue

- Monsieur le Maire demande ensuite de voter à bulletin secret sur les noms proposés.

Les noms proposés sur la liste de M. le Maire est approuvée par 13 voix POUR et 2 BLANCS

9-2/ CCID Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire propose de désigner les 24 membres lors d'une prochaine réunion. Les 12 membres de la CCID sont ensuite désignés par arrêté préfectoral. M. POLI souhaiterait qu'il aborde le sujet avant et que cela puisse être discuté. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas encore prêt pour proposer 24 noms.

Monsieur le Maire présente ensuite la liste des **COMMISSIONS COMMUNALES** dont il faut désigner les membres. Chaque conseiller peut s'inscrire sur les commissions dont le nombre n'est pas limité.

Jean Marc CAUSSE	Commission du Personnel
Jean Marc CAUSSE	Commission Travaux
Daniel GONANO	Commission Affaires scolaires
Daniel GONANO	Commission jumelage
Daniel GONANO	Commission Jeunesse - Sport
Marie LARTIGOU	Sous Commission Sport (ESB)
Isabelle FILLOL	Commission Urbanisme
Isabelle FILLOL	Commission Entretien Bâtiment
Stéphane SCHMITTLIN	Sous commission Accessibilité
Isabelle FILLOL	Commission Réseaux
Jean Jacques HUGUET	Sous Commission Voirie
Isabelle FILLOL	Commission Développement Durable, Participation Citoyenne
Jean-Luc CABROL	Commission Finances
Jean-Luc CABROL	Commission d'Appel d'Offres
Jean Luc CABROL	Commission Communication
Jean Luc CABROL	Commission Informatique
Marie LARTIGOU	Commission Tourisme Parc Locatif
Marie LARTIGOU	Commission fonctionnement Eglise- Cimetière
Marie LARTIGOU	Commission Patrimoine
Viviane CHARTRER	Sous Commission Fleurissement
Stéphane SCHMITTLIN	Commission vie des Associations
Stéphane SCHMITTLIN	Commission Cérémonie, Culture, Animation, Festivité

9-3/COMMISSION DU PERSONNEL :

Il est proposé de désigner les membres de cette commission au prochain conseil Municipal

9-4/COMMISSION TRAVAUX

- Monsieur POLI demande à intégrer cette commission
- Animateur : Jean Marc CAUSSE
- Daniel GONANO
- Isabelle FILLOL
- Jean Luc CABROL
- Marie LARTIGOU

- Stéphane SCHMITTLIN
- Sandrine MAZERES
- Fabrice MARRAUD
- Jean Jacques HUGUET
- Jean Luc POLI

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-5/AFFAIRES SCOLAIRES

- VP animateur : Daniel GONANO
- Jean Luc CABROL
- Georgette ROUILLES
- Cédric ORHANT
- Françoise LAURENT
- Sandrine MAZERES
- Stéphane SCHMITTLIN
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-6/COMMISSION JUMELAGE

- VP animateur : Daniel GONANO
- Stéphane SCHMITTLIN
- Jean Luc CABROL
- Viviane CHARTRER
- Jean Jacques HUGUET
- Sandrine MAZERES
- Françoise LAURENT
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-7/URBANISME

- Monsieur POLI demande à intégrer cette commission
- VP animateur : Isabelle FILLOL
- Daniel GONANO
- Jean Luc CABROL
- Fabrice MARRAUD
- Jean Jacques HUGUET
- Sandrine MAZERES
- Marie LARTIGOU
- Stéphane SCHMITTLIN
- Jean Luc POLI
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-8/COMMISSION RESEAUX (AEP, EU, pluvial, électricité, téléphone, fibre, ...)

- Monsieur POLI demande à intégrer cette commission
- VP animateur : Isabelle FILLOL
- Jean-Jacques HUGUET
- Daniel GONANO
- Jean Luc CABROL
- Marie LARTIGOU
- Stéphane SCHMITTLIN
- Cédric ORHANT
- Sandrine MAZERES
- Fabrice MARRAUD
- Jean Luc POLI
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-9/SOUS COMMISSION VOIRIE

- Monsieur POLI demande à intégrer cette commission
 - VP animateur : Jean Jacques HUGUET
 - Isabelle FILLOL
 - Daniel GONANO
 - Stéphane SCHMITTLIN
 - Jean Luc CABROL
 - Marie LARTIGOU
 - Sandrine MAZERES
 - Jean Luc POLI
 - Jean Marc CAUSSE
- La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-10/FINANCES

- Monsieur BERTON demande à intégrer cette commission
 - VP animateur : Jean-Luc CABROL
 - Daniel GONANO
 - Isabelle FILLOL
 - Marie LARTIGOU
 - Sandrine MAZERES
 - Jean Jacques HUGUET
 - Françoise LAURENT
 - Stéphane SCHMITTLIN
 - Viviane CHARTRER
 - Jean Marie BERTON
 - Jean Marc CAUSSE
- La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-11/COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

(Le Maire + 3 titulaires + 3 suppléants)

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

- Président : Jean Marc CAUSSE
- Candidats titulaires:
- Jean Luc CABROL
- Daniel GONANO
- Isabelle FILLOL
- Candidats suppléants :
- Marie LARTIGOU
- Stéphane SCHMITTLIN
- Jean Jacques HUGUET

Monsieur POLI souhaite être inscrit sur la liste en qualité de titulaire. Monsieur le Maire demande à voter à bulletin secret pour le choix des noms à porter sur la liste.

La liste proposée par Monsieur le Maire est approuvée par 13 voix POUR

La liste des titulaires avec les noms suivants : MM. Cabrol, Poli, Mme Fillol : 2 voix POUR

La liste de Monsieur le Maire est approuvée.

Monsieur le Maire propose ensuite de voter à bulletin secret sur la liste qui vient d'être approuvée.

- Le fonctionnement de la commission d'appel d'offres est régi par les dispositions des articles L.1414-1 et L.1414-1 à 4 du CGCT »
- La représentation proportionnelle est nécessairement un scrutin de liste, il convient de dresser les noms des listes soumises au suffrage.

Mme Fillol explique le calcul de la représentation proportionnelle pour Aubiac :

TITULAIRES : 15 suffrages sont exprimés sur 3 sièges proposés. Le quotient électoral est donc de 5 (15/3) ; la liste du maire a obtenu 13 voix, et l'autre liste 2 voix ; les sièges pour les titulaires sont répartis ainsi : $13/5 = 2.6$ sièges pour la liste du Maire ;

2/5 : 0 siège pour la seconde liste

Le dernier siège non pourvu doit être attribué au plus fort reste, à savoir :

13-10 (2x5) : 3 ;

2-0= 2 ; le 3^{ème} siège est attribué à liste du Maire.

SUPPLEANTS : Personne ne se porte candidat. M. BERTON demande le vote à bulletin secret. 11 suffrages exprimés ; liste proposée par le Maire (13 voix) ; liste avec le nom de M HUGUET (1 voix) ; blanc (1) ; la liste de Monsieur le Maire est approuvée.

9-12/COMMISSION BATIMENTS

Monsieur POLI demande à intégrer cette commission

- VP animateur : Isabelle FILLOL
- Daniel GONANO
- Marie LARTIGOU
- Jean Luc CABROL
- Stéphane SCHMITTLIN
- Jean Jacques HUGUET
- Cédric ORHANT
- Sandrine MAZERES
- Jean Luc POLI
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-13/SOUS COMMISSION ACCESSIBILITE

Aucune candidature supplémentaire

- VP animateur : Stéphane SCHMITTLIN
- Isabelle FILLOL
- Daniel GONANO
- Marie LARTIGOU
- Jean Luc CABROL
- Jean Jacques HUGUET
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-14/COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur BERTON et Madame ROUILLES demandent à intégrer cette commission

- VP animateur : Jean Luc CABROL
- Daniel GONANO
- Isabelle FILLOL
- Marie LARTIGOU
- Stéphane SCHMITTLIN
- Sandrine MAZERES
- Viviane CHARTRER
- Fabrice MARRAUD
- Françoise LAURENT
- Georgette ROUILLES
- Jean Marie BERTON
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-15/COMMISSION ANIMATION CEREMONIE CULTURE FESTIVITE

- VP animateur : Stéphane SCHMITTLIN
 - Daniel GONANO
 - Isabelle FILLOL
 - Jean Luc CABROL
 - Marie LARTIGOU
 - Viviane CHARTRER
 - Sandrine MAZERES
 - Françoise LAURENT
 - Cédric ORHANT
 - Georgette ROUILLES
 - Jean Marc CAUSSE
- La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-16/COMMISSION FONCTIONNEMENT EGLISE CIMETIERE

Aucune candidature supplémentaire

- VP animateur : Marie LARTIGOU
 - Jean Luc CABROL
 - Stéphane SCHMITTLIN
 - Daniel GONANO
 - Viviane CHARTRER
 - Jean Marc CAUSSE
- La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 14 voix POUR, 1 ABSTENTION

9-17/COMMISSION PATRIMOINE

Aucune candidature supplémentaire

- VP animateur: Marie LARTIGOU
 - Daniel GONANO
 - Isabelle FILLOL
 - Stéphane SCHMITTLIN
 - Jean Luc CABROL
 - Françoise LAURENT
 - Fabrice MARRAUD
 - Jean Jacques HUGUET
 - Viviane CHARTRER
 - Cédric ORHANT
 - Sandrine MAZERES
 - Jean Marc CAUSSE
- La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Berton et Poli)

9-18/SOUS COMMISSION FLEURISSEMENT

Aucune candidature supplémentaire

- VP animateur : Viviane CHARTRER
 - Marie LARTIGOU
 - Françoise LAURENT
 - Jean Jacques HUGUET
 - Sandrine MAZERES
 - Isabelle FILLOL
 - Daniel GONANO
 - Stéphane SCHMITTLIN
 - Fabrice MARRAUD
 - Georgette ROUILLES
 - Jean Marc CAUSSE
- La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-19/COMMISSION TOURISME PARC LOCATIF

Aucune candidature supplémentaire

- VP animateur : Marie LARTIGOU
- Jean Luc CABROL
- Isabelle FILLOL
- Daniel GONANO
- Françoise LAURENT
- Viviane CHARTRER
- Fabrice MARRAUD
- Stéphane SCHMITTLIN
- Sandrine MAZERES
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Berton et Poli)

9-20/COMMISSION INFORMATIQUE

Aucune candidature supplémentaire

- VP animateur : Jean Luc CABROL
- Isabelle FILLOL
- Marie LARTIGOU
- Daniel GONANO
- Fabrice MARRAUD
- Georgette ROUILLES
- Cédric ORHANT
- Sandrine MAZERES
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-21/DEVELOPPEMENT DURABLE PARTICIPATION CITOYENNE

- VP animateur : Isabelle FILLOL
- Daniel GONANO
- Jean Luc CABROL
- Stéphane SCHMITTLIN
- Sandrine MAZERES
- Françoise LAURENT
- Viviane CHARTRER
- Jean Jacques HUGUET
- Georgette ROUILLES
- Jean Luc POLI
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 15 voix POUR

9-22/COMMISSION JEUNESSE- SPORT

Aucune candidature supplémentaire

- VP animateur : Daniel GONANO
- Marie LARTIGOU
- Georgette ROUILLES
- Stéphane SCHMITTLIN
- Jean Luc CABROL
- Cédric ORHANT
- Sandrine MAZERES
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Berton et Poli)

9-23/SOUS COMMISSION SPORT

Aucune candidature supplémentaire

- VP animateur : Marie LARTIGOU
- Daniel GONANO
- Georgette ROUILLES
- Stéphane SCHMITTLIN
- Cédric ORHANT
- Sandrine MAZERES
- Viviane CHARTRER
- Jean Marc CAUSSE

La liste ci-dessus est approuvée, à main levée, par 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS

10/POINT SUR LE COVID 19

Présentation par Monsieur le Maire

- Personnel Municipal :

Mme Isabelle VIGUIE est en arrêt de travail ; il a fallu procéder à des embauches temporaires pour répondre aux exigences sanitaires de Juliette BEAUMONT, Laura GONANO, Axel MAZERES

Les appels auprès des personnes vulnérables ont été maintenus,

Des masques ont été distribués au personnel,

- Monsieur Gonano explique les différents plannings qu'il a fallu mettre en place en fonction de l'évolution de la situation :

- École : reprise progressive. Les 5 classes sont ouvertes

- Cantine : en fonctionnement depuis le début du déconfinement ; pique-nique par roulement des classes,

- Réunions régulières entre la Mairie, la Directrice école, la Présidente Conseil d'Ecole, l'APE, la DDEN

Le taux de remplissage est d'environ 95 %

Plusieurs conseillers et Monsieur le Maire remercient toutes les personnes qui ont participé, y compris le personnel communal et périscolaire et les félicitent pour leur implication dans cette organisation qui paraissait insurmontable.

11/VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Auparavant, il fallait voter pour 3 taxes. Cette année, il n'y a pas de vote pour la taxe d'habitation qui est compensée par l'état. Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de l'année dernière compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Taxe sur le foncier bâti : 16.42 %

Taxe sur le foncier non bâti : 78.36 %

Les taux ci-dessus sont approuvés, à main levée, par 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MM Berton et Poli)

12/ ROBOT PISCINE : Information sur l'achat qui a été effectué après questionnement de tous les conseillers. M. Cabrol demande que les réponses doivent être rapides en cas de consultation par messagerie. M. POLI demande le nombre de réponses. M. CABROL indique que la majorité a répondu positivement avant l'achat.

13/VOIRIE

M. HUGUET présente les travaux qui ont été faits sur les chemins de Bordeneuve, de Duran, de Ponche, du Roc et de Lasplates

14/BATIMENTS

Monsieur le Maire informe de l'attribution de la DETR pour le projet d'aménagement du bâtiment 1 place de Gallard

Estimation des travaux : 67 598,01 € HT

- Subvention d'Etat, DETR 2020 : 20 279,40€ soit 30%
- Subvention Agglo Agen, FST 2020 : espéré 20%
- Financement commune : soit 50%
- Taux de subvention espéré : 50%

- Diagnostic isolation : TE47 programme COCON (certificat économie d'énergie) est en cours de réalisation

15/URBANISME : changement d'affectation d'un bâtiment agricole

Présentation faite par M. le Maire

Changement de destination d'un bâtiment agricole (ancien chai) en logement d'habitation au 5 chemin de Méroux , demande de Madame Andrée FRANCIONI

Parcelle A494, surface concernée 730 m²

L'agglo instruit le dossier

Le changement de destination ci-dessus est approuvé, à main levée, par 15 voix POUR

16/OTI DESTINATION AGEN

Présentation faite par M. le Maire

- Il est à noter une baisse des recettes : taxe de séjour, vente de produits, visite guidée (- 150 k€)
- A Agen : réduction d'un poste sur deux
- A Moirax et Laplume : 22h00 semaine, 1 CDD saisonnier par antenne en juillet et août
- A Aubiac : Accueil ouvert 9h00 sur trois après-midi, jeudi, vendredi, samedi en juillet et août de 15h00 à 18h00, visites guidées (Ghislaine DUVROVRY et Clémence REGNIER)
- Il faut prévoir une réunion avec les bénévoles pour l'ouverture de l'espace office de tourisme local
- Mise en place d'un panneau publicitaire Destination Agen +Aubiac et d'un panneau circuit numérique (scan sur puce NFC)

17/COMMUNICATION

- Prochain Conseil Municipal le 7 juillet 2020, avec à l'ordre du jour la présentation et vote du Budget Primitif 2020
- Départ de Mme Peggy LAMOUREUX : un verre de l'amitié est prévu le 30 juin 2020 à 18h00

18/TOUR DE TABLE

Mme CHARTREY : le Département a donné son feu vert pour le fleurissement du village fin août-début septembre. RV est donné samedi 27 juin vers 10 h devant la mairie ; les fleurs seront livrées vendredi ; la commune peut encourager les particuliers qui voudraient fleurir. Les photos seront prises par le jury ; un article pourra être insérer dans le bulletin.

Mme LARTIGOU : l'église est ouverte régulièrement ; elle prévoit de faire un dépliant sur l'église. M. le maire lui indique que Mme SEMELIN a fait un recueil sur la vie d'Aubiac qui peut aider à faire ce dépliant.

M. MARRAUD : le jeudi 16 juillet présentation de 2 groupes atelier musique MUZIKETO, au château, ouvert au public.

M. POLI pose 2 questions :

1) CHEMIN DU RECHOU : acte administratif concernant l'alignement suite à un bornage et il faudrait faire une régularisation entre la mairie et le vendeur.

Monsieur le Maire précise qu'il est favorable à la réalisation d'un acte administratif mais précise que la mairie n'est pas propriétaire ni acquéreur de ce terrain. Seuls l'ancien et le nouveau propriétaire sont concernés. Il s'agit d'une erreur du notaire qui aurait dû inclure cet espace dans la vente et non le considérer en parcelle. L'alignement prononcé est une précision administrative de l'évolution éventuelle du chemin du RECHOU et en aucun cas un engagement d'achat. Il est nécessaire de préciser la gratuité ou la facturation de cet acte administratif.

Mme Lartigou se propose pour étudier le dossier ;

2) ARRETES MUNICIPAUX : vendredi dernier, il y a eu une randonnée de véhicules sur les chemins alors que c'est interdit par arrêté municipal ; est-ce opportun d'avoir un arrêté ? Qui fait respecter les arrêtés ? C'est le maire, et lors du dernier incident, M. le maire, absent de la commune, a fait remonter l'information auprès du maire du domicile du contrevenant, celui-ci a rencontré le chauffard ; des photos sont envoyées à la gendarmerie. M. le maire rappelle qu'il faut continuer à signaler ces comportements et incivilités. Depuis, cette personne n'a plus été reprise en défaut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30